

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE
Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial
Tél. : 02 99 84 47 70
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2025-05-27

Rennes, le 27/05/2025

Objet : Fermeture du chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 14 avril 2025 portant délégation de signature au Directeur des canaux de Bretagne ;
VU la demande présentée par l'entreprise COLAS ;
Considérant que des travaux de confortement de berges et réparation du radier de vannage et du barrage déversoir de Gailieu doivent être réalisés du 11 au 12/06/2025 ;
Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès au chemin de halage, rive droite depuis la passerelle piétonne côté Bourg des Comptes jusqu'au halage en rive droite (voir cartographie) est interdit à tous les usagers.

Du 11 au 12/06/2025

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place l'entreprise ainsi COLAS qu'une déviation (cf.plan).

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Guichen.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le Directeur des canaux de Bretagne

David MOY

LORS DES PHASES DE COULAGES BETON AVEC POMPE + TOUPIES



- Zone de travaux → Mise en place de clôtures Heras pour fermer les accès aux piétons sur les zones travaux
- ↔ Flux circulation 6x4 pour approvisionnement
- ↔ Flux circulation piétons
- ↔ Flux circulation engins chantier (dumper, pelle, touppies, etc)
- Accès halage fermé
- Emplacement atelier coulage béton
- Zone de croisement engin chantier/piétons → Affichage de panneaux « attention piétons » au niveau des zones de croisement pour les chauffeurs d’engins